



PASS ENFANCE JEUNESSE 2020-2021

INDISPENSABLE POUR :

- LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN, DU MIDI ET DU SOIR
- LA RESTAURATION SCOLAIRE
- L'ACCUEIL DE LOISIRS LES POMMIERS
- L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS)
- TERRITOIRE JEUNES, ADOSPHERE
- CENTRE SOCIOCULTUREL (Cyberbase, Bibliothèque VdRoses, Mercredis, Vacances, Ateliers, Stages)

A partir du
Lundi 25 Mai 2020

I - Comment obtenir le Pass Enfance Jeunesse 2020-2021 ?

=> Par dépôt de dossier dans la boîte aux lettres de l'E.A.S-7 rue Pasteur :

- . la fiche Pass à télécharger depuis mon.albertville.fr, dûment remplie et signée ;
- . avec photocopies des documents demandés (voir ci-après) + Carte d'Identité du signataire du document ;
- . le règlement, uniquement par chèque, à l'ordre de la « régie sports loisirs ». Tarif = 6 € pour chaque Pass enfant ;
- . une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte Pass 2020-2021.

Par mesure de précaution contre le virus, l'accueil du public est restreint. Merci de privilégier cette modalité de dépôt de dossier.

=> Au Guichet Unique sur rendez-vous par téléphone (04.79.10.45.00 / 04.79.10.45.20).

 tout dossier incomplet sera renvoyé.

Horaires du Guichet Unique

lundi	8h30 à 12h*	13h30 à 17h30*
mardi	-----	13h30 à 17h30*
mercredi	8h30 à 12h*	13h30 à 17h30*
jeudi	8h30 à 12h*	-----
vendredi	8h30 à 12h*	13h30 à 17h00*

*pour le traitement immédiat de votre dossier, prévoir de venir une demi heure avant la fermeture

**POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER PASS 2020-2021,
MERCİ DE FOURNİR IMPÉRATIVEMENT LES PIÈCES SUIVANTES :**


Pour un PREMIER PASS	RENOUVELLEMENT
<ul style="list-style-type: none">* La présentation du livret de famille et jugement qui détermine l'autorité parentale et la résidence fixe ou alternée pour l'enfant.* Un certificat de vaccination ou présentation du carnet de santé pour vérifier la vaccination du DT Polio obligatoire en collectivité,	<ul style="list-style-type: none">* Un certificat de vaccination ou présentation du carnet de santé s'il y a eu mise à jour du DT polio,* Ne pas oublier de signaler tout changement de situation en présentant selon, les justificatifs nécessaires.
<ul style="list-style-type: none">* L'attestation du quotient familial de la CAF de Savoie, datant de moins de 3 mois pour définir le quotient de tarification applicable aux activités (Visu sur Smartphone possible) ;* Un justificatif de domicile (facture électricité, facture téléphone fixe uniquement, quittance de loyer) ou un échéancier lié au domicile de moins de 3 mois (Visu sur Smartphone possible) afin de définir le mode de tarification des activités : albertvillois ou extérieur ;* La présentation de l'attestation d'assurance de la <u>Responsabilité Civile</u> (bien précisée sur le document) avec le nom de l'enfant mentionné ;* Le règlement de 6€ correspondant au montant de l'adhésion du Pass (par chèque, espèces ou carte bancaire).	

AUCUN DOSSIER NE SERA FAIT S'IL MANQUE UN DOCUMENT

II – Quand réserver les activités ?

=> A partir du lundi 15 Juin 2020 :

* Accueil de Loisirs Les Pommiers – Été 2020, avec paiement à la réservation.

 Covid-19 : Le fonctionnement de l'accueil de loisirs durant l'été reste à définir selon les directives gouvernementales qui seront annoncées en juin.

* Territoire Jeunes – Été 2020, avec paiement à la réservation.

=> A partir du mardi 7 Juillet 2020 :

* Restauration scolaire.

* Garderies du matin, du midi et/ou du soir.

=> Date à confirmer :

*EMS.

III - Comment réserver les activités ?

=> sur le Portail Famille mon.albertville.fr :

L'espace « documents » vous permet d'accéder aux règlements intérieurs et aux procédures d'inscriptions concernant les différents dispositifs.

=> au Guichet Unique en prenant rendez-vous au préalable.